

FICHE D'INFORMATION SUR LA FACTURATION ET L'ASSISTANCE FINANCIÈRE

**Johns Hopkins Medicine
The Johns Hopkins Hospital
Johns Hopkins Bayview Medical Center
Howard County General Hospital
Suburban Hospital**

Johns Hopkins Medical Institutions s'engage à offrir une assistance financière aux patients ayant des besoins de soins de santé et qui ne bénéficient pas d'une assurance, sont sous-assurés, ne sont pas admissibles pour un programme gouvernemental ou, en raison de leur situation financière, sont dans l'incapacité de payer pour les soins médicaux nécessaires.

Résumé des conditions d'admissibilité et de l'assistance offerte

La politique de Johns Hopkins Medical Institutions est d'offrir une assistance financière sur la base de l'indigence ou de l'endettement médical excessif pour les patients qui répondent à des critères financiers spécifiques et sollicitent telle assistance.

Dans le cadre d'un régime d'aide financière, l'hôpital offre une aide financière aux personnes. Si vous n'êtes pas en mesure de payer vos soins médicaux, vous pouvez être admissible pour des soins médicaux réduits ou gratuits, si vous :

- Etes un citoyen américain ou un résident permanent vivant aux Etats-Unis depuis au moins un an (non applicable pour Suburban Hospital ou Howard County General Hospital)
- N'avez aucune autre option d'assurance
- Vous êtes vu(e) refusé(e) une assistance médicale ou ne répondez pas aux exigences d'admissibilité
- Répondez à des critères financiers spécifiques

Quiconque est admissible pour une assistance financière dans le cadre du régime d'aide financière sera facturé, en cas d'urgence ou pour tous autres soins médicaux, pour un montant supérieur aux montants généralement facturés (amounts generally billed - AGB).

Résumé de la marche à suivre pour demander une assistance en vertu du régime d'aide financière

Pour obtenir gratuitement des copies du régime d'aide financière de l'hôpital ainsi que des formulaires de demande, de même que pour savoir comment faire une demande, veuillez consulter notre site web à : https://www.hopkinsmedicine.org/patient_care/billing-insurance/assistance-services/#financial_assistance, rendre visite à un Conseiller financier du Service des admissions de l'hôpital. Pour obtenir gratuitement par courrier postal des copies du régime d'aide financière ainsi que des formulaires de demande, veuillez téléphoner au 443-997-3370 (numéro local) ou au 1-855-662-3017 (numéro gratuit) pour demander une copie ou envoyez une demande écrite à Johns Hopkins Health System, Customer Service – Financial Assistance, 3910 Keswick Road, S-5300, Baltimore, MD 21211.

Veuillez appeler le Service clients au 443-997-3370 (local) ou au 1-855-662-3017 (numéro gratuit), envoyer un email à pfscs@jhmi.edu ou rendre visite à un Conseiller financier du Service des admissions de l'hôpital, si vous avez des questions concernant :

- Le régime d'aide financière et la procédure de demande
- La facture de votre hospitalisation
- Vos droits et obligations quant à la facture de votre hospitalisation
- Vos droits et obligations quant aux réductions de coûts, aux soins médicaux obligatoires malgré les difficultés financières
- Comment faire une demande de soins à coûts réduits ou gratuits
- Comment faire une demande dans le cadre de l'assistance médicale du Maryland ou de tous autres programmes qui pourront vous aider à payer vos factures médicales

Des traductions du régime d'aide financière et de toute autre documentation connexe sont disponibles sur notre site web à : https://www.hopkinsmedicine.org/patient_care/billing-insurance/assistance-services/#financial_assistance

Assistance médicale du Maryland

Vous êtes peut-être admissible pour l'assistance médicale du Maryland Medical Assistance. Pour plus d'informations sur l'assistance médicale du Maryland, veuillez contacter le service local des services sociaux au 1-800-332-6347 (numéro gratuit : 1-800-925-4434) ou visiter : www.dhr.state.md.us

Tous les coûts médicaux ne sont pas couverts par l'assurance. L'hôpital s'efforce de s'assurer que vous êtes correctement facturé(e). Lorsque vous êtes amené(e) à l'hôpital ou lorsque vous vous présentez dans une clinique de consultation externe, c'est à vous de fournir les informations correctes et exactes vous permettant ainsi d'être sûr(e) que votre société d'assurance est facturée dans les délais. Certaines sociétés d'assurance requièrent que les factures leur soient envoyées dès que vous avez reçu un traitement, sinon elles peuvent ne pas payer la facture. Votre facture finale correspondra au coût réel des soins moins tout paiement de l'assurance reçu et/ou tout paiement effectué au moment de la visite. Tous les frais que ne seraient pas couverts par l'assurance sont à votre charge.

Si vous n'êtes pas admissible pour une assistance médicale du Maryland ou une assistance financière en vertu du régime d'aide financière, vous êtes peut-être admissible pour un plan de prolongement du délai de paiement de vos factures médicales.

Les honoraires de médecin ne sont pas inclus dans les factures de l'hôpital et sont facturés séparément. Les relevés de facturation de Johns Hopkins sont simplifiés. Pour les services après le 23 juillet 2018, vous recevrez une seule facture pour l'ensemble de vos soins à Johns Hopkins Health System (excepté le service de santé comportementale). Cependant, il est possible que vous receviez encore plusieurs factures pour les services reçus avant le 23 juillet 2018, si ces montants concernent des médecins basés à l'hôpital, tels que des anesthésistes, des pathologistes ou des médecins de la communauté privée.